



## Conseil Municipal PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 20 juillet 2021 à 19 heures 30 minutes  
Salle des Fêtes

### **Présents :**

M. HAAGEN Benoit, M. GUTH Jean-Jacques, Mme MANAKOFAIVA Virginie,  
Mme KOHLER Astrid, Mme PABST Patricia, M. SCHUFFENECKER Bernard,  
Mme DEHLINGER Adeline

### **Procuration(s) :**

Mme SCHWARZ Stéphanie donne pouvoir à Mme MANAKOFAIVA Virginie,  
M. LAMBOLEZ Stéphane donne pouvoir à M. SCHUFFENECKER Bernard,  
Mme KLEIN Laetitia donne pouvoir à Mme DEHLINGER Adeline

### **Absent(s) et Excusé(s) :**

Mme KLEIN Laetitia, M. LAMBOLEZ Stéphane, Mme SCHWARZ Stéphanie,  
M. ZUMSTEIN Christophe

**Secrétaire de séance** : Mme Claudine NAEGEL

**Président de séance** : M. HAAGEN Benoit

## **1 - Désignation de la secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal désigne Mme Claudine NAEGEL, comme secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

VOTE : Adopté à l'unanimité

## **2 - Echanges de terrain entre M. SCHEUBEL et la Commune de Rammersmatt**

DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE EN DOMAINE PRIVE  
– COMPLEMENT D'INFORMATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil Municipal s'est déjà prononcé sur la transaction de la portion de terrain cadastrée section 4 n° 248, surface de 0,71 are (Commune de Rammersmatt – M. Christophe SCHEUBEL au 37, rue Principale) par délibération du 15/07/2019.

Il avait été décidé d'un commun accord que la commune de Rammersmatt procède à l'échange sans soulte de la parcelle cadastrée section 04 n° 248 d'une surface de 0,71 are avec celle appartenant à M. Christophe SCHEUBEL, cadastrée section 04 n°247/34, d'une surface de 0,32 are.

Les parcelles concernées par l'échange ont chacune une valeur de 1 euro symbolique.

Les frais inhérents à cette transaction, frais de géomètre et frais notariés sont pris en charge à hauteur de 50 % chacun, entre M. Christophe SCHEUBEL et la commune de Rammersmatt.

Afin de clore définitivement ce dossier et de procéder à l'inscription auprès du Livre Foncier, le Conseil Municipal :

- Décide à la fois, la non affectation de cette parcelle à l'usage du service public et son déclassement du domaine public pour la transférer au domaine privé.
- Décide de donner pouvoir au Maire pour la signature de l'acte de vente.

VOTE : Adopté à l'unanimité

### 3 - Taxes et produits irrécouvrables

Le Comptable du Trésor a transmis une liste de non-valeur pour la Commune de Rammersmatt.

Il expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits reportés sur l'état transmis. En conséquence, il demande l'allocation en non-valeur de ces titres, cotes ou produits, dont le montant s'élève à 0,60 € et son enregistrement au compte 6541 "Créances admises en non-valeur".

VOTE : Adopté à l'unanimité

### 4 - CCTC - Demandes de concours

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que des dépenses de fonctionnement et des interventions sur les bâtiments publics ont été réalisées au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021.

L'ensemble de ces dépenses est repris pour leur montant global dans les lignes ci-dessous, après présentation au Conseil Municipal :

Entretien des bâtiments	4 291,40 €	TTC
Entretien, maintenance et sécurité des installations - 1	6 197,46 €	TTC
Entretien, maintenance et sécurité des installations - 2	1 391,78 €	HT
Eclairage et chauffage des bâtiments communaux	2 430,83 €	TTC
Entretien et réparation matériel et engins	1 349,44 €	TTC
<b>Montant total arrêté à</b>	<b>15 660,91 €</b>	

Ces opérations réalisées peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la CCTC, dans le cadre du fonds de concours (pacte financier période 2015-2020 prolongé jusqu'à fin 2021, montant accordé à Rammersmatt = 35.000 €).

Demande de Fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de Thann Cernay dans le cadre du pacte fiscal et financier.

M. le Maire fait état du dispositif mis en place par la Communauté de Communes de Thann Cernay, à savoir :

**Résumé**

Le pacte fiscal et financier liant la Communauté de Communes et ses Communes membres sur la période 2015-2020, prévoit une enveloppe annuelle destinée à financer des fonds de concours au bénéfice de chaque commune pour les années 2015 à 2020. Il appartient au Conseil Municipal d'arrêter les opérations présentées ainsi que leur plan de financement et de solliciter de la Communauté de Communes un fonds de concours, dans la limite de 50% du montant net restant à charge.

**Rapport**

Il est rappelé qu'à la fin du mois de juin 2015, le Conseil de Communauté a approuvé le pacte fiscal et financier 2015-2020 ainsi que les modalités de versement par la Communauté de Communes des fonds de concours adossés au pacte pour la période 2015-2020, dans l'avenant du pacte approuvé le 30 septembre 2017.

Compte tenu de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19 et de ses incidences économiques et sociales, l'avenant n°3 a été signé et validé pour une durée d'un an jusqu'à fin 2021.

Les Conseils municipaux de chacune des 16 communes membres ont été invités à approuver les conventions particulières.

Les fonds de concours peuvent être affectés au financement d'opérations d'équipement ou au financement des dépenses de fonctionnement liées à des équipements existants

Les demandes de fonds de concours présentées par les communes vont dès lors, pouvoir être soumises au Bureau de la Communauté de Communes, en vue d'un versement des premiers acomptes sur les aides correspondantes.

Il appartient au préalable au Conseil Municipal, d'arrêter les opérations présentées au titre des demandes de fonds de concours liées au pacte, ainsi que leur plan de financement et de solliciter un fonds, qui ne peut excéder 50% du montant restant à charge de la Commune (montant H.T pour les dépenses d'investissement et TTC pour les dépenses de fonctionnement, sauf si ces dernières bénéficient d'une récupération de la TVA de plein droit ou sur option, les montants devant alors être mentionnés H.T).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;**

**DECIDE**

- **D'approuver** l'ensemble de ces opérations et son plan de financement se présentant comme suit :

## Section de fonctionnement

Coût total des opérations TTC engagées	14 269,13 € TTC
Coût total des opérations HT engagées	1 391,78 € HT
Subventions obtenues	Néant
Reste à financer	15 660,91 €
Part financée par la Commune	7 830,46 €
Fonds de concours de la CCTC (dans la limite de 50% du reste à financer)	7 830,45 €

- **De solliciter** de la Communauté de Communes de Thann Cernay, **l'attribution d'un fonds de concours de 7 830,45 €** pour ces opérations, dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier.

**De charger** Monsieur le Maire ou son représentant de signer toutes pièces correspondantes.

VOTE : Adopté à l'unanimité

### **5 - CCTC - Rapport annuel d'activités 2020 - pour information**

La Communauté de Communes de Thann-Cernay a transmis son rapport annuel d'activités 2020. Ce rapport doit faire l'objet d'une lecture en séance publique du Conseil Municipal. Ainsi, M. le Maire fait un focus sur certains points et propose de transmettre ce rapport à tous les membres pour une lecture plus précise.

Pour rappel, M. François HORNY est Président de la Communauté de Communes du pays de Thann-Cernay (CCTC). Il est assisté par 11 vice-présidents, 7 conseillers communautaires délégués, 5 maires, dont le maire de Rammersmatt et 23 conseillers communautaires.

Le périmètre des actions de la CCTC concourt au développement du territoire sur le plan économique, touristique, de soutien aux associations, de l'environnement, de l'habitat et de l'accessibilité.

La CCTC intervient également dans les services à la population en faveur de la petite enfance, des sports et loisirs, du développement culturel, des médiathèques et de l'Abri Mémoire.

Les actions des Services Techniques de la CCTC intéressent plus particulièrement l'eau et l'assainissement, la chaufferie bois, l'éclairage public et les interventions électriques.

La CCTC est dotée de moyens humains et généraux détaillés dans le rapport d'activités.

### **6 - Devis pour le nettoyage des abords de l'église**

Afin de procéder au nettoyage des abords de l'Eglise, M. le Maire a sollicité l'entreprise M.P. CHALGOUMI pour une estimation.

Le devis réceptionné est de 950,40 € TTC.

Ces travaux ne peuvent être réalisés en régie par manque d'équipements adéquats.

## 7 - Divers

### – **Manifestation : Ciné Cyclo du 7 juillet**

M. le Maire souhaite remercier l'association Ciné-Cyclo pour sa prestation, la CCTC, tous les bénévoles et représentants des associations, ainsi que les animateurs pour leur engagement auprès de la commune lors de l'organisation de cette manifestation.

La météo était de la partie et la soirée a rencontré un franc succès.

Mme Virginie MANAKOFAIVA a recueilli quelques suggestions, dont la mise à disposition de plus de jeux de société et de munir Mme Ute DELATORRE d'un micro, même si les enfants ont su être très attentifs et captivés.

Un courrier de remerciements sera adressé à tous les acteurs de cette soirée.

### – **Noël au Pays de Thann-Cernay**

Mme Patricia PABST a participé à la première réunion préparatoire à la CCTC le 1<sup>er</sup> juillet dernier.

La diversification des couleurs est abordée pour ne plus privilégier que le blanc, présent depuis de nombreuses années. Ainsi, les couleurs bleu-nuit, or et argent ont été retenues pour l'édition 2021.

Plusieurs questions de fond ont été abordées, dont : « *quel message veut-on passer par cette opération et quel esprit souhaite-t-on donner au marché de Noël ?* ».

L'idée de se tourner davantage vers les enfants et de trouver un sujet plus fédérateur est évoquée, comme par exemple de s'appuyer sur un conte et de le décliner entre les différentes communes. Ainsi, la commune de Bitschwiller-lès-Thann informe avoir retenu le thème de Casse-Noisette pour ses décorations de Noël et qu'un royaume de friandises sera mis en place.

Un sapin « coup de cœur » pourrait être désigné en fonction de l'investissement et l'imagination des communes pour féliciter les plus engagées et les plus créatives.

En complément, l'Office de Tourisme de Thann-Cernay propose de réaliser un jeu de pistes incitant les familles à se déplacer entre les différentes communes pour prendre part aux différentes animations. Ce jeu serait composé d'une énigme par village avec un objet ou un détail architectural à trouver. A chaque énigme résolue, un tampon serait apposé sur une carte. Une fois complétée, une récompense pourrait être décernée aux participants les plus efficaces.

D'autres pistes restent à explorer pour le futur comme :

- Créer un jeu de piste en réalité virtuelle par le biais d'une application mobile ;
- Organiser un jeu concours solidaire basé sur le don pour rappeler l'esprit de Noël ;
- Travailler le rapprochement des marchés de Noël du territoire pour plus de complémentarité ;
- Imaginer un festival décentralisé avec un évènement par soir ayant lieu à chaque fois dans une commune différente...

### – Séminaire Climat 2021 à Sewen

Mme Virginie MANAKOFAIVA fait un bref résumé de la réunion du 15 juillet dernier dont l'ordre du jour portait, entre autres, sur des actions concernant la réduction de l'éclairage public et l'organisation de l'événement « Jour de la Nuit 2021 », mais également sur des actions telles que « tous ensemble à vélo à l'école » ou l'organisation d'un covoiturage localisé, etc.

Une fois le marquage horizontal de la rue principale effectué, M. le Maire propose d'effectuer un sondage auprès de la population de la commune, afin de tester l'évènement « Jour de la Nuit » durant un mois.

Pour rappel, la presque totalité de l'éclairage public de Rammersmatt est constitué de lampes de type Led limitant déjà la consommation électrique.

### – Rencontre participative du 19 juillet à Roderen

La CCTC a lancé sur l'ensemble du territoire une réflexion devant aboutir à l'élaboration d'un projet social guidant ses actions et celles des communes environnantes sur les années à venir dans des domaines tels que la parentalité, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le handicap ou le logement. Ainsi, la réflexion concernant Rammersmatt a été regroupée avec les communes de Bourbach-Le-Bas, Bourbach-Le-Haut, Roderen et Leimbach. Ces 5 communes sont toutes de petite taille.

Chaque commune présentera un projet qui lui sera propre. L'objectif est davantage d'attractivité au travers de services tels que le scolaire, le périscolaire, les crèches et l'accès à internet. Les freins à l'attractivité sont la pénurie croissante des assistantes maternelles obligeant les parents à trouver une solution de garde en dehors de la commune et le manque d'entreprises artisanales, pourvoyeurs d'emplois à proximité.

### – Nuisances sonores

Un rappel de l'arrêté portant sur les jours et les horaires autorisés pour certains travaux privés bruyants sera réalisé. Plusieurs remarques ont été portées en mairie ces derniers jours.

## 8 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du 21 mai 2021

Avec l'accord des élus du Conseil Municipal, ce point a été rajouté en cours de séance. Le Procès-Verbal de la séance du 21 mai 2021 a été transmis à l'ensemble des élus. En l'absence de remarque complémentaire, M. le Maire le soumet à approbation.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Fait à RAMMERSMATT  
Le Maire,